



Paris, le 5 décembre 2017

Le démantèlement du CGET est « en marche » !

Malgré les votes contre de tous les syndicats dans les différentes instances (CTS des 25 octobre et 6 novembre et CTAC de l'équipement le 29 novembre), le rattachement du CGET au ministère de la cohésion territoriale est acté pour le 1^{er} janvier prochain.

Ce passage en force risque de précipiter le transfert des agents. La convention de délégation de gestion, qui nous avait été présentée comme devant permettre de disposer d'un an de travaux pour étudier les conditions de ce transfert, ne porterait finalement que sur la gestion des payes et les outils budgétaires.

A ce stade, aucune garantie ne peut être apportée sur les conditions de reprise des agents du CGET par le ministère de la cohésion des territoires.

Selon les statuts et les catégories, des différences de gestion sont à prévoir.

Pour les titulaires, les incertitudes demeurent sur le maintien du régime indemnitaire propre aux SPM (RIFSEEP dont IFSE et CIA), sur les modalités d'accès aux examens professionnels, ainsi que les ratios de promotion en CAP...

Pour les agents contractuels, ces incertitudes se concentrent sur les futures modalités de déroulement de carrière (clause de revoyure et dispositif Sauvadet notamment).

Quant aux agents dont il était prévu qu'ils soient mutualisés, tout est remis en question.

Dans tous les cas, nos conditions de travail, dans ce nouvel environnement ministériel, seront fortement impactées, alors que les agents sont encore et toujours plus soumis à la pression des cabinets et à leurs demandes incessantes et parfois incohérentes, et que le CHSCT propre au CGET serait supprimé !

Nous exigeons que l'assemblée générale des agents prévue ce vendredi 8 décembre permette d'apporter des réponses fiables et précises aux questions RH qui se posent, mais aussi à celles qui concernent le devenir du CGET.

En effet, quel est le sens de ce rattachement au regard de la création de la nouvelle Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ?

Bien qu'aucune décision officielle n'ait été encore prise sur la forme qu'elle prendra, sa création a bien été confirmée par le Président de la République lors du Salon des maires le 23 novembre dernier. Plusieurs scénarios sont sur la table, mais les agents n'en sont pas informés, sauf par voie de presse ...

Après de multiples propositions pour éviter toute « explosion » du CGET, il semble probable aujourd'hui que cette agence l'absorbe tout ou partie.

Dans un cas comme dans l'autre, la fin du CGET est « en marche » !

Dans ce contexte rendu d'autant plus inquiétant qu'Action publique 2022 se profile comme une RGPP à la puissance 10, qu'en sera-t-il de nos emplois, de nos salaires et traitements, et de nos conditions de travail ?

Ensemble, soyons vigilants et combattifs face au démantèlement en cours pour défendre notre collectif de travail !